

Privilège—M. Robinson (Burnaby)

Par la suite il s'est dédit, il s'est carrément contredit: à la Chambre, à la conférence de presse et au cours de la séance du comité de la justice. Cela met en cause nos privilèges. Il a dit alors, en contradiction flagrante avec ses déclarations à la Chambre, qu'il ne rendrait pas nécessairement public le contenu du rapport au moment du dépôt, du fait qu'un autre groupe en prendrait connaissance, c'est-à-dire qu'il y aurait une enquête judiciaire.

● (1550)

Lors d'une réunion ultérieure du comité permanent de la justice et des affaires juridiques, le ministre a indiqué qu'il avait reçu le rapport et qu'il s'était rendu compte à la lecture du document que celui-ci reprenait les mêmes observations qui avaient été formulées lors de l'enquête et qu'il aboutissait aux mêmes conclusions. Il se peut que certaines choses m'aient échappé lors de la réunion du comité de la justice, mais je suis fermement convaincu que le ministre cherchait alors à donner l'impression qu'en ce qui le concernait, l'affaire était close, qu'il n'avait qu'un seul rapport en sa possession, et que seul le groupe constitué dans son ministère avait été chargé d'étudier l'ensemble de la question.

Nous apprenons maintenant que ce groupe a été convoqué à une nouvelle réunion par suite de certaines allégations qui ont été formulées, et que le ministre vient seulement de recevoir un second rapport du même groupe, dont le contenu diffère notablement de l'impression trompeuse qu'il a essayé de communiquer.

Il se peut qu'il s'agisse là d'une question purement théorique et que la Chambre ait perdu son temps en se penchant sur un cas qui reflète la conduite habituelle du ministre... je n'en suis pas certain. Quoi qu'il en soit, je demande au ministre de ne pas oublier que le problème qui se pose à la Chambre en ce moment, le problème qu'il a forcé les députés de l'opposition à porter à l'attention de la Chambre, s'explique purement et simplement par une tentative pour mettre certaines choses sous le boisseau et les garder secrètes.

A vrai dire, nous avons laissé le ministre respirer durant la semaine qui a suivi cette tragédie parce qu'il s'était engagé solennellement à la Chambre à publier le premier rapport. Le fin mot de l'affaire est tout simplement qu'il a refusé de publier le rapport à ce jour, en dépit de l'engagement qu'il avait pris. Si nous avons appris que le même groupe avait été convoqué de nouveau et qu'il vient de présenter un deuxième rapport, c'est uniquement grâce à des fuites émanant des autorités de Dorchester ou de responsables du ministère au profit de députés de l'opposition. Il nous est impossible d'apprendre ce genre de choses autrement que par des fuites, et cela fait partie de la tragédie de Dorchester et du drame quotidien que vivent tous les autres pénitenciers fédéraux du Canada par la faute du gouvernement actuel. C'est également une tragédie personnelle pour le ministre, car il ne respecte pas les engagements qu'il a pris envers les députés ni envers les membres du comité de la justice et des questions juridiques.

Mme le Président: Le ministre a eu l'occasion de répondre au député de Burnaby (M. Robinson), mais je présume que s'il avait su que d'autres députés prendraient la parole sur le même sujet, il aurait attendu pour répondre. Je dois donc, à mon avis, donner au ministre l'occasion de répondre de nouveau. Je vois cependant que d'autres députés demandent la parole. Le ministre préfère peut-être attendre encore un peu avant de répondre. Cela vaudrait beaucoup mieux pour moi, car alors, je pourrai entendre ce que le ministre répondra à ces déclarations.

Je donne donc la parole au député de Central Nova (M. MacKay) qui sera suivi du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qui insiste pour prendre la parole au sujet de la deuxième question de privilège, après quoi le ministre pourra répondre.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je vais être très bref. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'on a dit jusqu'ici, et je voudrais y ajouter une autre dimension ou faire une proposition à mon collègue, le ministre. J'attends avec impatience d'entendre ce que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), ancien solliciteur général, a à dire.

Je signale au solliciteur général actuel (M. Kaplan) que l'expérience prouve qu'il faut demeurer très sceptique à l'égard de la qualité des renseignements que la GRC lui donne. Je ne sais pas ce qu'il en est des responsables des pénitenciers, mais j'ai connaissance d'un cas au moins où la GRC a mal renseigné le député de Notre-Dame-de-Grâce lorsqu'il était solliciteur général. Il me semble évident que ce faux renseignement dans ce cas a eu des conséquences très tragiques dont souffrent encore aujourd'hui certains des collaborateurs actuels et anciens de cet effectif.

J'espère qu'en répondant à cette question très grave, le ministre précisera à la Chambre s'il continue à croire sans se poser de questions tout ce que lui dit la GRC, car si c'est le cas, il est plus bête et naïf qu'il ne devrait l'être, selon moi.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, en tant que membre du comité permanent de la justice et des questions juridiques et qu'ancien solliciteur général, j'ai reçu de nombreuses lettres de détenus du pénitencier Dorchester au sujet des provocations, du harcèlement et de la cruauté de la part de certains gardiens à l'endroit de certains détenus à la suite de la tragédie. J'avoue que je n'en suis pas surpris, car des allégations analogues par le passé, enquête faite, se sont révélées fondées. Je tiens à préciser que ces allégations, en l'occurrence, ne visaient pas tous les gardiens, mais quelques-uns seulement, de sorte que cela ne m'étonnerait pas que les allégations actuelles soient fondées. Aussi, lorsque le comité de la justice a été saisi de l'affaire, j'ai moi aussi posé des questions au solliciteur général (M. Kaplan) à ce sujet. Il m'a répondu à peu près de la même façon qu'il a répondu au député de Burnaby (M. Robinson), soit que rien ne l'autorisait à penser que ces allégations fussent fondées.